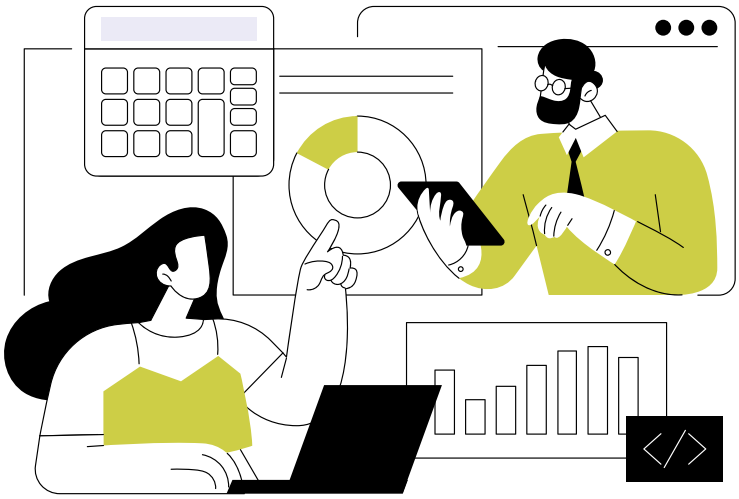
Chaque année, le budget adopté par le Conseil municipal détermine les moyens consacrés au fonctionnement des services publics et aux projets d'investissement qui construisent la commune de demain. Il permet de faire vivre les écoles, la culture, les espaces verts et la voirie, tout en préparant les aménagements à venir.

Dans un contexte financier exigeant, la municipalité réaffirme un cap clair : privilégier la prudence et la stabilité pour maintenir les services publics, tout en préparant sereinement les investissements et projets de la prochaine équipe municipale.



Le **budget communal**, pour agir aujourd'hui et préparer demain.



Christine SINQUIN

Adjointe au budget, au développement économique et au tourisme.

Pour l'année budgétaire 2026, le choix est celui du sérieux et de l'équilibre. Pas de hausse d'impôts, une tarification plus solidaire du restaurant scolaire pour soulager les familles, une dette sécurisée, et une priorité donnée à l'entretien des bâtiments communaux, des voiries et des espaces publics, parce que c'est ce qui compte au quotidien. L'objectif est triple : protéger le pouvoir d'achat, garder une commune en bon état, et laisser à la prochaine équipe de vraies marges pour investir."

Saint·Jean de·Boiseau

À SAVOIR

TAUX FIXE OU VARIABLE

Un emprunt à taux fixe garantit un taux d'intérêt stable pendant toute la durée du prêt, les échéances sont connues à l'avance et l'effort de remboursement évolue de manière prévisible. À l'inverse, un emprunt à taux variable voit son taux évoluer au fil du temps, en fonction d'un indice de marché. Lorsque les taux remontent, les intérêts augmentent mécaniquement, et les mensualités ou la durée du prêt peuvent être impactées.

Pour une commune, cette différence est importante car la gestion financière repose sur la visibilité et la stabilité. Se débarrasser des emprunts à taux variable, c'est réduire le risque de subir des hausses de taux imprévues qui renchériraient le coût de la dette. À l'inverse, des emprunts à taux fixe sécurisent la trajectoire financière et protègent la capacité d'investissement de la collectivité, en évitant que les variations des marchés ne pèsent sur les dépenses communales.

Rappel pédagogique sur le fonctionnement d'un budget



Le budget communal, comment ça marche ?

Le budget communal est structuré en deux sections principales, qui répondent à des objectifs complémentaires :

- **La section de fonctionnement** regroupe les dépenses nécessaires au bon déroulement des activités quotidiennes de la commune. Elle couvre notamment les salaires des agents municipaux, les charges générales (énergie, fournitures, entretien), les subventions versées aux associations ou encore les frais de fonctionnement des écoles.
- **La section d'investissement** concerne les projets structurants et durables. Elle permet de financer la construction ou la rénovation d'équipements publics, l'aménagement des espaces publics, l'achat de matériel ou les études préalables à de futurs projets.

Le budget communal doit obligatoirement être voté en équilibre, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses. Contrairement à l'État, une commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement (comme les salaires, l'énergie ou les fournitures). L'emprunt n'est autorisé que pour la partie investissement, c'est-à-dire pour financer des projets durables tels que des travaux, des équipements ou des aménagements. Le budget est élaboré chaque année par la municipalité, puis soumis au vote du Conseil municipal, en cohérence avec les orientations politiques fixées pour la commune.

PRÉSENTATION CHIFFRÉE DU BUDGET :

Montant total du budget : 10 781 552 €

Budget de fonctionnement :



RECETTES de fonctionnement

TOTAL :

7 210 959 €

- Contributions directes : **2 973 700 €**
- Dotations de l'État : **1 088 836 €**
- Dotations de Nantes Métropole : **945 000 €**
- Autres taxes et subventions : **835 047 €**
- Excédent reporté : **648 952 €**
- Participation usagers et revenus immeubles : **601 405 €**
- Divers : **118 019 €**

DÉPENSES de fonctionnement

TOTAL :

7 210 959 €



- Administration générale : **1 098 429 €**
- Bâtiments : **1 291 149 €**
- Écoles et affaires scolaires : **1 430 115 €**
- Enfance, jeunesse et prévention : **1 111 159 €**
- Autofinancement : **909 685 €**
- Environnement : **393 072 €**
- Culture : **491 165 €**
- Sports et équipement sportifs : **209 296 €**
- Action sociale : **123 372 €**
- Tourisme et Patrimoine : **58 938 €**
- Communication : **87 893 €**
- Relations internationales : **5 983 €**





Budget d'investissement :

RECETTES d'investissement

TOTAL :

3 570 593 €

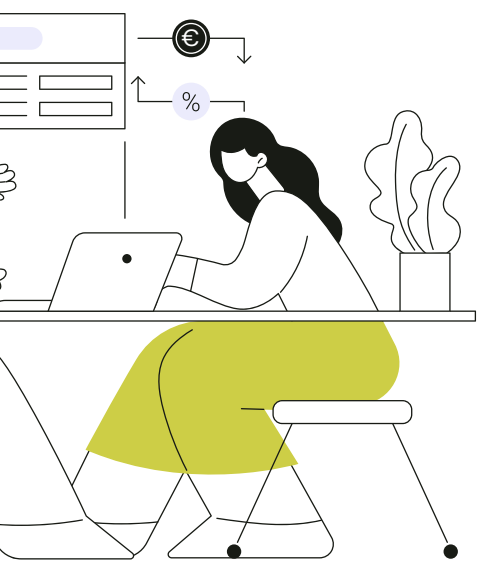
- Autofinancement : **910 687 €**
- Excédent capitalisé : **860 000 €**
- Subventions : **154 820 €**
- PAF habitat : **966 497 €**
- FCTVA : **50 000 €**
- Excédent reporté : **645 649 €**
- Ventes de terrains : **42 940 €**

DÉPENSES d'investissement

TOTAL :

3 570 593 €

- Travaux divers et acquisition matériels : **1 455 908 €**
- Remboursement emprunt : **540 000 €**
- PAF habitat : **966 497 €**
- Rénovation et équipement du terrain de football + vestiaires : **61 402 €**
- Travaux dans les écoles : **101 786 €**
- Acquisitions immobiliières : **445 000 €**



UN BUDGET DE TRANSITION

Un budget de transition est un budget construit pour une période charnière, souvent en année électorale, où la commune privilégie la continuité et la prudence. Il vise à sécuriser les finances en maintenant les services publics et les engagements déjà votés, tout en donnant la priorité à l'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie, espaces verts) plutôt qu'au lancement de nouveaux investissements lourds. L'objectif est de préserver des marges de manœuvre et une capacité d'investissement pour la future équipe municipale, afin qu'elle puisse décider sereinement des grandes orientations du mandat à venir.

ÊTRE ÉLIGIBLE AU REPAS À 1 EURO

Pour un foyer éligible, le tarif à 1 € par repas représente une économie significative chaque mois sur le budget familial. Sur une année scolaire, cela allège concrètement les dépenses liées à la restauration des enfants et soutient le pouvoir d'achat.

Une mesure **clé** :

Le tarif du repas à 1 € au restaurant scolaire est désormais étendu aux familles de la 3e tranche, dont le quotient familial est compris entre 735 € et 999 €. Cette mesure permet d'**élargir le dispositif à davantage de ménages et de renforcer l'équité** tout en soutenant le pouvoir d'achat.

ZOOM sur la dette de la commune

Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2026

Montant des intérêts d'emprunt : **52 150 €**

→ soit une baisse de 15 157 € par rapport à 2025

Dette par habitant au 1er janvier 2026 : **610,36 €** contre 696,91 € en 2025

Durée d'extinction prévisionnelle : **3,70 années** (contre 4,74 en 2025

Ces indicateurs confirment la trajectoire de désendettement progressif engagée par la municipalité.

Le coût des intérêts de la dette diminue de 17,54 % par rapport à 2025, traduisant une gestion financière rigoureuse et maîtrisée.
La commune a supprimé les taux variables au profit de taux fixes, afin de sécuriser durablement sa dette.
La commune poursuit son désendettement au rythme normal des remboursements.

Subventions aux associations

À Saint-Jean-de-Boiseau, le soutien à la vie associative n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. C'est un choix politique qui reflète l'engagement de la municipalité en faveur du lien social, de la solidarité et de l'animation du territoire. En 2026, la commune maintient son effort et consacre 140 677 € aux subventions de fonctionnement des associations.

Ces subventions permettent de faire vivre des projets dans tous les domaines : sport, culture, jeunesse, environnement, solidarité… Elles sont le reflet d'une commune vivante, engagée et ouverte.

SUBVENTIONS 2026 : ASSOCIATIONS AUX CRITÈRES

Associations	Montants
Archers du Pé (Alerte)	166 €
Art priori (L')	1 000 €
Badminton (Alerte)	712 €
BCBL	3 800 €
Cheval d'attelage	87 €
Chorale (Alerte)	150 €
Compagnie du Chat qui Guette	500 €
Danses africaines (Amicale Laïque)	192 €
Dragons et compagnie	350 €
Ecole de musique (Amicale Laïque)	2 424 €
Ecole de sports (Amicale Laïque)	700 €
FCBL	3 800 €

Associations	Montants
Fitness (Amicale Laïque)	393 €
Gym. Inter-âges (ASSJB)	300 €
Gym. loisirs (ASSJB)	300 €
Loisirs créatifs (Alerte)	343 €
Marche nordique (ASSJB)	70 €
Patinage artistique (Amicale Laïque)	1 482€
Rink hockey (Amicale Laïque)	164 €
Sophrologie (ASSJB)	55 €
Tennis (ASSJB)	2 500 €
Yoga (Amicale Laïque)	444 €
Zumba (Alerte)	582 €

SUBVENTIONS 2026 : ASSOCIATIONS AUX FORFAITS

Associations	Montants
ADAR	260 €
AFA des Higonnières	100 €
AILE	900 €
AJI	76 677 €
Amis de Sababougnouma (Les)	1 000 €
ANADOM	260 €
APEL	35 €
ARDEPA	500 €
Baby Loire	100 €
Banque alimentaire (La)	200 €
Big Boiseau	1 000 €
CAPE	150 €
Centre d'histoire du travail	410 €
Chasse Intercommunale	150 €
Chasse SJB	150 €
Comète (théâtre jeunes)	600 €
Comité de jumelage	1 000 €
Comité des bacs	50 €
CSF (antenne locale)	220 €
Ecole de musique (charges)	25 040 €
Entraid'addict	60 €

Associations	Montants
Fragonnettes (Les)	80 €
Guinée 44	2 000 €
La Joli Colo Nid	150 €
Maison des Hommes et des Techn.	170 €
Maison de la Justice et du Droit	310 €
Restos du cœur	1 250 €
Retz Agir	150 €
Secours populaire	1 250 €
Société d'Histoire SJB	330 €
Société d'Histoire SJB (vitrail)	700 €
Talawit	1 000 €
UNC (anciens combattants)	200 €
Vie libre Sud-Loire	60 €

AUTRES

Associations	Montants
Gros travaux	640 €
Subventions exceptionnelles	3 000 €

Réalisation VALPG 02 40 75 22 77

Pour aller plus loin, retrouvez le budget en détail sur saint-jean-de-boiseau.fr → *Votre mairie* → *Budget*